



3003 Berne-Wabern, le 4 septembre 2006/Wha

Programme d'aide au retour en Turquie

01.03.2003 - 31.12.2005

Synthèse du rapport final

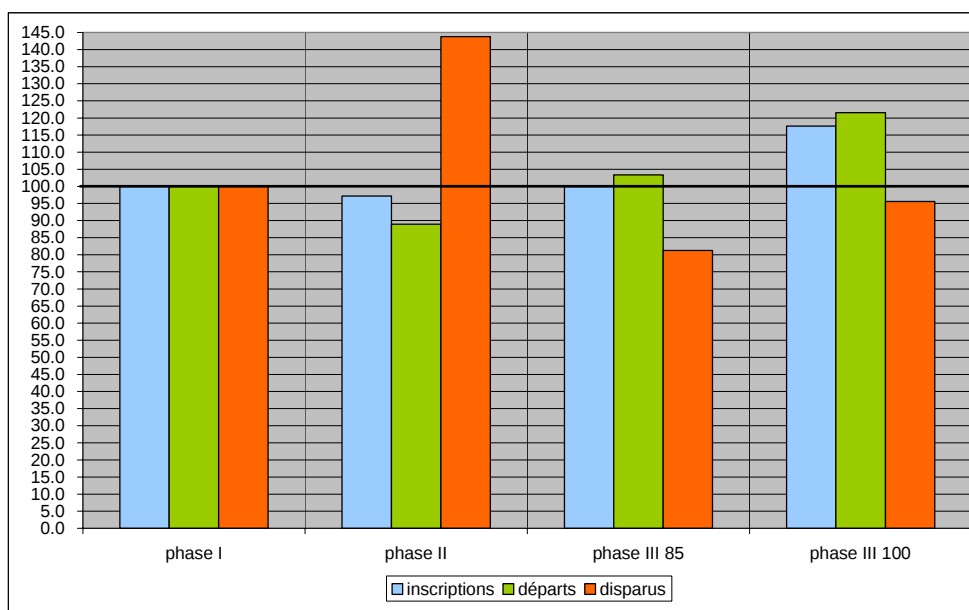
Suite aux expériences tirées des programmes d'aide au retour en Bosnie et Herzégovine et au Kosovo, le Groupe directeur interdépartemental d'aide au retour (ILR) a décidé d'examiner la possibilité de mettre en place un programme d'aide au retour en Turquie. Le concept initial a été élaboré, en 1999, pour un groupe cible composé de près de 3500 personnes titulaires du livret N ou F. Les recommandations relatives à l'aide individuelle se fondaient, entre autres, sur les résultats d'une enquête menée, sur la base d'un questionnaire, auprès de citoyens turcs résidant en suisses.

Le programme d'aide individuelle prévoyait l'octroi d'un forfait de 2000 francs par adulte et de 1000 francs par personne mineure. Par ailleurs, il était prévu de dispenser une formation de trois mois en Suisse et d'accorder un supplément de bagage. La définition d'une région géographique prioritaire s'avérant difficile et une coopération avec les autorités turques en matière de réadmission existant déjà, on a renoncé à octroyer une aide structurelle.

En raison d'autres programmes prioritaires et de la réaction de rejet de la part des autorités turques, la mise en œuvre du programme selon cette conception a pris du retard. Afin de prendre en considération les réserves desdites autorités et la crise économique sévissant en Turquie, le projet initial a subi des remaniements. Ainsi, les expériences tirées d'autres programmes ont également pu être prises en compte.

Le forfait accordé aux adultes a été augmenté à 3000 francs par personne, tandis qu'il a été jugé plus judicieux de dispenser la formation en Turquie. Dans le but de promouvoir le dialogue sur les questions migratoires et au vu de l'importance qu'avait, à l'époque, la coopération relative au programme d'aide au retour dans le Nord de l'Irak, une contribution d'aide structurelle de 100 000 francs a été octroyée aux autorités turques pour l'organisation des retours volontaires des migrants débarqués clandestinement sur les côtes turques.

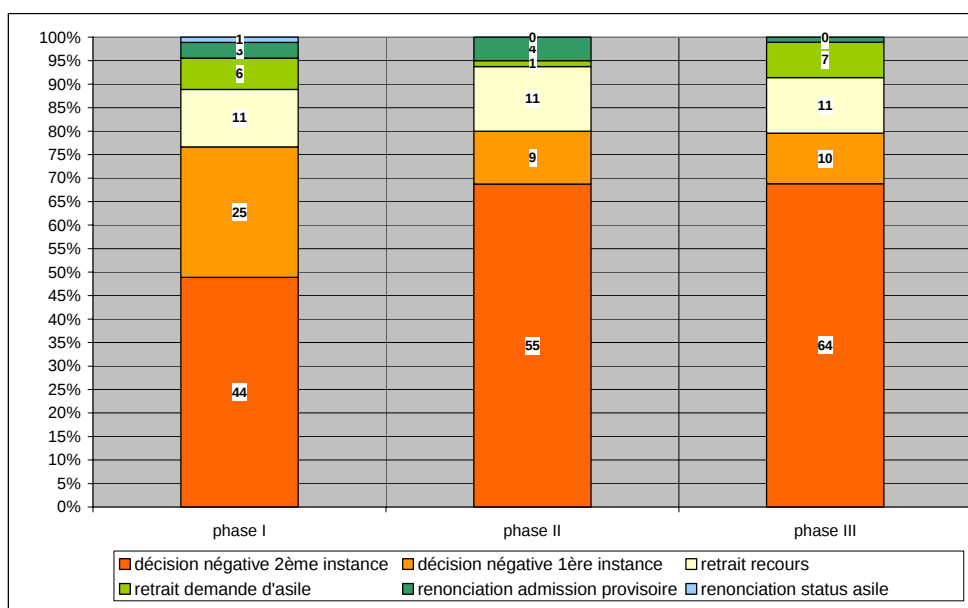
Le programme d'aide au retour a débuté le 1^{er} mars 2003. Susceptible d'être prolongé, il devait, dans un premier temps, durer une année. Au terme de la première année, ce programme a été évalué et prolongé d'une année en raison de l'impact positif sur les départs dans les délais impartis. En juin 2004, à l'occasion d'un voyage de service, une contribution à hauteur de 100 000 francs a également été accordée comme aide structurelle.



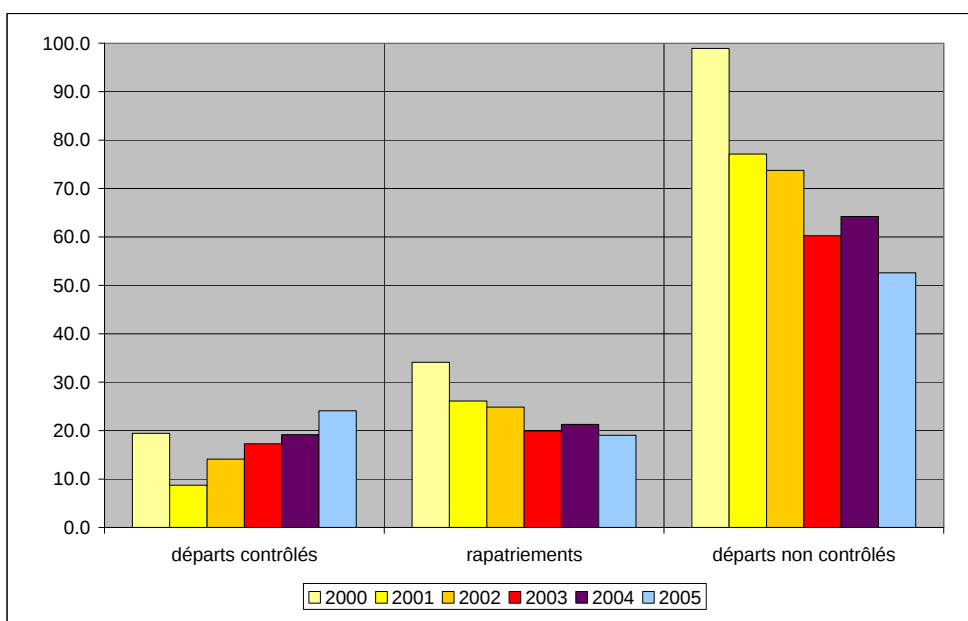
Au cours de la première phase du programme, 90 personnes ont quitté la Suisse et une personne a suivi une formation. La deuxième phase a compté un nombre semblable d'inscriptions et de départs. Tout comme lors de la première phase, les candidats à une formation sont restés rares: 80 personnes sont parties et seules deux d'entre elles ont choisi de suivre une

formation. Le programme, rebaptisé « Last call », a été poursuivi durant 10 mois, cette fois sans possibilité de formation ni de prolongation ultérieure. Bien que la troisième phase du programme ne comportait que 10 mois, c'est elle qui a connu, avec 93 départs, le plus de succès.

Même s'il a été établi que le groupe cible nécessitait en première ligne une formation et bien qu'une offre attrayante de cours ait été mise en place, cette partie du programme n'a pas suscité l'engouement des participants. Seul un tiers des personnes pouvant prétendre à une formation se sont inscrites à un cours. Une fois de retour en Turquie, la moitié des inscrits ne manifestaient plus d'intérêt pour ladite formation. Ces chiffres montrent à quel point il est difficile de proposer une formation en tant qu'élément d'aide au retour durable et attrayant. De même, les projets axés sur le retour et menés en Suisse (Rüps) ont plutôt eu un effet contraire à celui escompté (l'intégration) et les possibilités de formation offertes dans le cadre de l'aide individuelle au retour n'ont quasiment pas été utilisées.



A signaler qu'au cours de la première phase du programme, le taux de personnes ayant renoncé au droit de recours était nettement plus élevé que pendant les phases suivantes. Un nombre très restreint de personnes a renoncé de son plein gré au droit de demeurer en Suisse.



Avec un total de 263 départs en 34 mois, le programme n'a pas entièrement atteint l'objectif visé de 100 retours en une année. Néanmoins, le graphique ci-dessus (comparaison du nombre de départs et de décisions de renvoi entrées en force au cours d'une période donnée) montre que, depuis le lancement du programme en 2003, les départs dans les délais impartis est en constante augmentation. En 2005, le nombre de rapatriements et de départ non contrôlés a diminué. Cette évolution peut s'expliquer par l'effet positif du programme sur le comportement des demandeurs d'asile turcs en matière de retour.

Bien que le nombre de personnes ayant quitté la Suisse dans les délais impartis grâce au programme d'aide au retour soit tout à fait satisfaisant, très peu de départs ont été volontaires (renonciation admission provisoire ou procédure en cours). Il faudrait manifestement des prestations adaptées à chaque personne afin d'inciter au départ les requérants d'asile bénéficiant d'un droit de demeurer ou dont la procédure est en cours. Quant aux résultats concernant la formation en Turquie, ils sont décevants. Par conséquent, avant de proposer des prestations similaires lors de l'établissement d'un nouveau programme spécifique à un pays, il conviendrait d'examiner une approche individuelle.

Principales conclusions

- ➔ **Le nombre d'inscriptions et de départs est demeuré stable tout au long du programme (en moyenne: 100 inscriptions et 87 départs par année). L'objectif visé de 100 départs n'a pas été entièrement atteint.**
- ➔ **Deux tiers des personnes qui ont quitté la Suisse étaient tenues de quitter le territoire. Rares sont les requérants que le programme a incité au retour volontaire.**
- ➔ **L'offre de formation n'a pratiquement pas été utilisée. Les besoins identifiés ne correspondaient pas aux intérêts des requérants qui devaient rentrer en Turquie. L'expérience avait déjà montré que formation et retour ne sont pas forcément compatibles.**
- ➔ **L'octroi d'une aide structurelle a permis de renforcer le dialogue migratoire avec les autorités turques : concrètement, les participants au programme d'aide au retour dans le Nord de l'Irak ont ainsi pu transiter par la Turquie.**
- ➔ **Le taux de retour en Suisse est très faible (2,3 %).**